

songe-t-on que depuis quelques semaines? Que s'est-il passé depuis le 10 janvier, date d'ouverture de la présente session? Je pense qu'il importe de répondre à la question, afin que le public sache ce qui en est.

M. Dickie: La réponse a déjà été consignée au hansard trois ou quatre fois. Où étiez-vous? Soyez là, ou bien lisez le hansard.

M. Pallett: Monsieur le président, il y a ici quelques pies bavardes. Quelqu'un a déjà dit de ces gens qu'ils ont plus d'esprit dans leur siège que sur leurs pieds. Étant donné que nous ne connaissons cette société que par les déclarations du ministre, qui nous assure que les fonds qui lui seront avancés serviront effectivement à l'aménagement du pipe-line? Rien! D'ailleurs, elle soutient qu'elle aménagera ce pipe-line. Quelle preuve a-t-elle fournie à la Chambre pour attester qu'elle possède des options sur des emprises ou qu'elle possède effectivement des emprises? Nous avancerons peut-être des fonds à une compagnie qui n'a aucun moyen de donner suite à son engagement. Combien a-t-elle payé ces emprises? Quel tracé suivra-t-elle? Elle a peut-être soumis à d'autres organismes du pays des documents indiquant la route qu'elle se propose de suivre, mais que sait la Chambre du tracé que ce pipe-line à gaz est censé suivre?

Une voix: Nous n'en savons rien.

M. Pallett: Quelles localités, ce pipe-line desservira-t-il dans chaque province? Voilà qui est d'importance capitale. Quels endroits seront desservis? Le nord de l'Ontario? Je sais que le plan actuel comprend la grande ville de Sault-Ste-Marie et que c'est là un des plus grands usagers industriels possibles. Je concède que le gaz qui sera expédié dans le nord de l'Ontario profitera grandement à cette région du pays, mais je rappelle à ceux qui applaudissent à cette affirmation que, dans notre régime démocratique, la fin ne justifie jamais les moyens. Quels prix paiera-t-on le gaz au puits, au champ collecteur? A quel prix vendra-t-on le gaz aux divers endroits le long de la canalisation? On nous a cité certains chiffres aujourd'hui mais je voudrais qu'on nous les donne sous une forme que le contribuable moyen puisse comprendre. Plaçons-nous au point de vue du consommateur et voyons ce que coûterait le gaz nécessaire au chauffage d'un logis.

Le gaz pourra-t-il rivaliser avec les autres combustibles? Nous demande-t-on de subventionner une entreprise qui fera concurrence à d'autres entreprises libres? Il faut qu'on réponde à cette question. Si les exploitants ne sont pas en mesure de vendre le gaz à des prix de concurrence, ce gaz sera-

t-il vendu aux consommateurs et quels sont les consommateurs qui sont effectivement disposés à en acheter? On nous a vaguement parlé de contrats. Qu'on nous donne des noms. Qu'on nous indique quelles quantités ces clients achèteront. Ne nous contentons pas de déclarations vagues. On nous demande de dépenser l'argent des contribuables, mais il faut que nous soyons au courant de tous les faits et non pas seulement de simples détails qui ne se rattachent pas directement à cette entreprise.

On a demandé l'autre jour au premier ministre de nous dire ce qu'il savait des séances tenues par la Commission fédérale de l'énergie. Il ne savait même pas si nous avions là-bas un représentant. Il n'a pas été répondu à cette question. Quand le gouvernement suppose-t-il que ces séances seront terminées? Nous n'en savons rien, ni lui non plus. Les députés ministériels n'en savent rien. On court une chance. C'est pire qu'un coup de dés pipés. Le gouvernement a-t-il obtenu des garanties concernant le prix de vente de ce gaz? Il se peut qu'une société soit propriétaire du gaz et une autre société propriétaire du pipe-line. Sur quelles garanties le consommateur peut-il compter? Une fois ce monopole établi, qui nous dit que le consommateur ne sera pas pressuré? Le prix prévu est peut-être avantageux en ce moment mais attendons que le gaz soit mis sur le marché. Qui nous assure que, lorsque la société possèdera un monopole, les consommateurs du Canada pourront profiter de ce gaz dont le transport est assuré par l'argent des contribuables canadiens? Personne ne nous a encore dit que le consommateur ne serait pas pressuré.

M. Hellyer: Oh, oh!

M. Pallett: L'honorable député de Davenport vient de se faire entendre. Il vaudrait mieux qu'il jette un coup d'œil sur la pétition signée par les membres de la *Olde Davenport United Church*.

Une voix: Comme c'est drôle!

M. Pallett: Il y a d'autres points à prendre en considération. A-t-on communiqué avec les autorités des chemins de fer en vue d'aménager le pipe-line le long des emprises ferroviaires? Les chemins de fer possèdent déjà une emprise dont on pourrait profiter aux endroits où la construction sera la plus difficile. A-t-on communiqué avec les autorités? Si des entretiens ont eu lieu, nous n'en avons pas entendu parler. Et pourquoi? Il s'agit des deux plus importantes sociétés du Canada; elles peuvent réaliser à peu près n'importe quelle entreprise. A-t-on abordé la question auprès de ces compagnies? On ne nous l'a pas dit. Il me semble que